



Le Parlement français en 3^e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3^e

Difficulté ★★★

⌚ 45 min

Objectif : Le Parlement français

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Valeurs et symboles de la République, laïcité, nationalité, institutions.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ Le Parlement est formé de l'Assemblée nationale et du Sénat : il vote les lois et contrôle l'action du Gouvernement.
- ▶ Les députés représentent directement les citoyens, tandis que les sénateurs représentent les collectivités territoriales.
- ▶ Pour expliquer une loi, distingue toujours son initiative, son examen, son vote et son application : c'est ton plan de jeu.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu dois souvent identifier une institution, expliquer une étape du vote de la loi ou montrer comment les parlementaires contrôlent le Gouvernement à partir d'un document.

Type de question Analyse de document, question de cours rédigée et parfois QCM de connaissances institutionnelles.

Exemple type À partir d'un document montrant un sénateur qui défend un amendement, explique le rôle exercé par le Sénat dans la procédure législative.

Alerte piège Répondre seulement « le Sénat vote les lois » sans expliquer que les sénateurs examinent le texte et peuvent le modifier par des amendements.

LA LEÇON

Le Parlement : un pouvoir essentiel de la République

En France, le Parlement est l'institution qui exerce le pouvoir législatif. Son rôle principal est de voter les lois. Une loi est une règle écrite, générale et obligatoire, adoptée selon une procédure précise puis publiée officiellement. Elle s'applique à toutes les personnes concernées par son contenu. Par exemple, une loi peut fixer des règles sur l'éducation, les transports, la justice, le travail ou la protection de l'environnement. Le Parlement ne gouverne pas le pays au quotidien : cette mission appartient au Gouvernement. Il ne rend pas non plus les jugements : cette mission revient aux tribunaux. Chaque institution a donc une fonction propre. Cette séparation limite la concentration des pouvoirs et protège la démocratie. Retient l'idée centrale : le Gouvernement conduit la politique de la Nation, mais le Parlement discute les textes, les modifie, les vote et vérifie l'action du Gouvernement. Les parlementaires sont les membres du Parlement. Ils représentent les citoyens ou les territoires et prennent part aux décisions publiques. Leur travail ne se réduit pas à une séance de vote : ils lisent des textes parfois longs, auditionnent des spécialistes, déposent des amendements, participent à des commissions et posent des questions au Gouvernement. Tu dois employer un vocabulaire précis : on ne dit pas que le Parlement « décide de tout », mais qu'il participe à la fabrication de la loi et qu'il exerce un contrôle politique sur le Gouvernement.

Deux chambres, des rôles complémentaires

Institution	Membres	Représentation et élection	Rôle dans le vote de la loi
Assemblée nationale	Les députés	Les députés sont élus directement par les citoyens. Ils représentent la Nation.	Elle examine, modifie et vote les projets et propositions de loi. En cas de désaccord durable avec le Sénat, elle peut avoir le dernier mot.
Sénat	Les sénateurs	Les sénateurs sont élus au suffrage indirect par un collège de grands électeurs. Ils représentent les collectivités territoriales.	Il examine, modifie et vote les textes. Il apporte un regard différent, notamment sur les conséquences locales des lois.

Pourquoi deux assemblées ?

Le Parlement français est bicaméral : il comporte deux assemblées, appelées aussi deux chambres. Cette organisation permet d'examiner un texte plusieurs fois et sous des angles différents. L'Assemblée nationale est élue directement par les citoyens lors des élections législatives. Les députés portent donc directement la voix des électeurs. Le Sénat est élu au suffrage indirect : des élus locaux et d'autres grands électeurs choisissent les sénateurs. Cette élection explique sa mission particulière de représentation des collectivités territoriales, c'est-à-dire des communes, départements et régions. Les deux chambres ont un rôle comparable dans l'étude des lois, mais elles ne sont pas identiques. Lorsqu'un désaccord persiste entre elles après plusieurs lectures, le Gouvernement peut réunir une commission mixte paritaire. Cette commission cherche un texte de compromis. Si le désaccord continue, l'Assemblée nationale peut, dans les conditions prévues par la Constitution, avoir le dernier mot. Attention à une confusion fréquente : le Sénat ne représente pas « seulement les maires » et l'Assemblée nationale ne représente pas « seulement les villes ». Les députés représentent la Nation entière ; les sénateurs représentent les collectivités territoriales. Dans une réponse de brevet, nomme les deux chambres et explique leur différence d'élection. Cette précision montre que tu comprends le fonctionnement démocratique, pas seulement une liste de mots.

Du texte à la loi : la procédure à connaître

- 1. L'initiative : un projet de loi est présenté par le Gouvernement ; une proposition de loi est déposée par un ou plusieurs parlementaires. Les deux peuvent devenir des lois s'ils suivent toute la procédure.
- 2. L'examen en commission : des parlementaires étudient le texte de manière détaillée. Ils peuvent entendre des ministres, des associations, des chercheurs ou des professionnels pour mieux mesurer les effets du texte.
- 3. Les amendements : un amendement est une modification proposée sur le texte. Il peut ajouter, supprimer ou réécrire une disposition. Il doit être discuté et soumis au vote.
- 4. Le débat et le vote : chaque assemblée examine le texte. Les parlementaires débattent, défendent leurs arguments et votent. Le texte circule souvent entre l'Assemblée nationale et le Sénat : c'est la navette parlementaire.
- 5. L'adoption définitive : les deux chambres doivent normalement se mettre d'accord sur le même texte. En cas de désaccord prolongé, la Constitution prévoit des procédures permettant d'aboutir à une décision.
- 6. La promulgation et la publication : après le contrôle éventuel du Conseil constitutionnel, le président de la République promulgue la loi. Elle est ensuite publiée pour pouvoir entrer en vigueur selon les règles prévues.

Mots à ne pas mélanger

Projet de loi : texte déposé par le Gouvernement. Proposition de loi : texte déposé par un parlementaire.
Amendement : modification d'un texte en discussion. Promulgation : acte par lequel le président de la

République atteste l'existence de la loi et ordonne son exécution. Une loi n'est donc pas simplement une idée annoncée : elle résulte d'une procédure institutionnelle.

Contrôler le Gouvernement : une mission démocratique

Le Parlement ne fait pas que voter les lois. Il contrôle l'action du Gouvernement. Ce contrôle est indispensable dans une démocratie représentative : les citoyens élisent des représentants, et ces représentants demandent des comptes à ceux qui gouvernent. Les députés et les sénateurs peuvent poser des questions aux ministres. Ces questions peuvent porter sur une décision, sur l'utilisation de l'argent public, sur l'application d'une loi ou sur une situation qui inquiète la population. Les parlementaires peuvent aussi créer des commissions d'enquête. Celles-ci cherchent à établir des faits sur un sujet précis en recueillant des informations et des témoignages. Le Parlement examine également le budget de l'État. Voter le budget signifie autoriser les recettes et les dépenses publiques prévues par le Gouvernement. Ce pouvoir est majeur : il empêche le Gouvernement de disposer librement de l'argent public sans débat ni autorisation parlementaire. L'Assemblée nationale possède un moyen de contrôle particulier : elle peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement par une motion de censure. Si cette motion est adoptée dans les conditions prévues par la Constitution, le Gouvernement doit démissionner. Le Sénat, lui, ne peut pas renverser le Gouvernement. Ne retiens pas seulement le mot « contrôle » : explique toujours par quels moyens ce contrôle s'exerce. Une bonne réponse cite, par exemple, les questions au Gouvernement, les commissions d'enquête ou le vote du budget.

La règle à rédiger sans erreur

Le Parlement vote les lois et contrôle le Gouvernement. L'Assemblée nationale et le Sénat participent tous deux à l'examen des textes, mais l'Assemblée nationale peut avoir le dernier mot lorsque les conditions constitutionnelles d'un désaccord durable sont réunies. N'écris jamais que le président de la République vote seul les lois ou que le Gouvernement est une chambre du Parlement.

Répondre efficacement à une question de document

Au brevet, un document peut présenter une séance de questions au Gouvernement, un extrait de débat parlementaire, une affiche institutionnelle ou un schéma sur le vote de la loi. Commence par identifier la nature du document : texte officiel, photographie, graphique, discours ou schéma. Lis ensuite la consigne et repère le verbe demandé. Si l'on te demande de nommer, donne le terme exact. Si l'on te demande d'expliquer, rédige une phrase complète avec une cause ou une fonction. Si l'on te demande de justifier, appuie-toi explicitement sur une information du document puis ajoute ta connaissance. Exemple : « Le document montre des députés qui interrogent un ministre. Cela illustre le contrôle exercé par l'Assemblée nationale sur le Gouvernement. » Ne recopie pas tout le document. Sélectionne l'information utile, puis relie-la au cours. Pour une question sur l'adoption d'une loi, ordonne ta réponse : initiative du texte, examen et amendements, vote par les assemblées, puis promulgation. Une réponse courte peut être excellente si elle est exacte, structurée et complète. Coach Vince te le rappelle : chaque mot institutionnel doit être placé au bon endroit. C'est cette rigueur qui transforme une connaissance vague en réponse solide.

Exemples résolus

Identifier le rôle d'une assemblée

Énoncé. Un document indique que des élus débattent d'un texte, proposent des modifications puis votent. Quelle mission du Parlement est illustrée ?

1. Repère les actions décrites : débattre, modifier et voter un texte.
2. Associe ces actions à la procédure législative.
3. Rédige une phrase qui nomme l'institution et sa mission.

Résultat : Le document illustre la fonction législative du Parlement : les parlementaires examinent un texte, peuvent le modifier par des amendements et votent la loi.

Expliquer le contrôle du Gouvernement

Énoncé. Lors d'une séance, un député demande à un ministre d'expliquer une décision prise par le Gouvernement. Explique ce que montre cette situation.

1. Identifie les acteurs : un député appartient à l'Assemblée nationale ; un ministre appartient au Gouvernement.
2. Repère l'action : le député demande des explications.
3. Nomme la mission démocratique concernée et formule une réponse complète.

Résultat : Cette situation montre que les députés contrôlent l'action du Gouvernement. En posant des questions aux ministres, ils demandent des explications sur les décisions prises.

Les conseils de Coach Vince



Rédige avec les mots exacts

Avant de répondre, repère si la question porte sur voter la loi ou contrôler le Gouvernement. Cite ensuite l'institution et le moyen précis : amendement, question à un ministre, commission d'enquête ou vote du budget.



Appuie-toi sur le document

Quand tu dois justifier, commence par une information visible ou citée dans le document. Termine en reliant cette information à une connaissance de cours dans une phrase complète.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que le Parlement est composé du président de la République, du Gouvernement et des députés.	Le président de la République et le Gouvernement appartiennent au pouvoir exécutif, pas au Parlement.	Apprends la formule exacte : le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.
Confondre projet de loi et proposition de loi.	La différence dépend de l'auteur du texte, et non du sujet traité.	Associe projet au Gouvernement et proposition aux parlementaires.
Dire que le Parlement vote une loi dès la première lecture.	Un texte peut être modifié et circuler entre les deux chambres avant son adoption définitive.	Utilise la chaîne : examen, amendements, vote, navette, adoption, promulgation.

TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Repérer les institutions ★★★

Associe chaque institution à sa fonction principale.

1. Assemblée nationale
2. Sénat
3. Gouvernement

2 Maîtriser le vocabulaire ★★★

Complète chaque définition avec le mot exact.

1. Une modification proposée sur un texte de loi est un ...
2. Un texte de loi déposé par le Gouvernement est un ...
3. L'acte par lequel le président de la République atteste l'existence d'une loi est la ...

3 Vérifier tes repères ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige les affirmations fausses.

1. Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.
2. Les sénateurs sont élus directement par tous les citoyens.
3. Le Parlement peut contrôler l'action du Gouvernement.

4 Remettre la loi dans l'ordre ★★★

Range les étapes suivantes dans l'ordre logique de la procédure législative.

1. Vote et examen par les assemblées ; promulgation ; dépôt d'un texte ; publication de la loi.
2. Amendement ; initiative d'un projet ou d'une proposition de loi ; adoption définitive ; débat parlementaire.

5 Comprendre une situation politique ★★★

Explique quelle mission du Parlement est illustrée dans chaque situation.

Des députés interrogent un ministre sur l'application d'une mesure gouvernementale.

Des sénateurs étudient un texte et proposent de supprimer un article.

6 Choisir la réponse précise ★★★

Choisis la seule réponse exacte.

1. Quel acteur peut déposer un projet de loi ? A. Un député uniquement. B. Le Gouvernement. C. Un juge. D. Un maire uniquement.
2. Quel est le rôle d'une commission d'enquête parlementaire ? A. Rendre des jugements. B. Élire le président de la République. C. Établir des faits sur un sujet précis. D. Promulguer une loi.

7 Rédiger comme au brevet ★★★

Rédige une réponse organisée pour expliquer pourquoi le Parlement est indispensable dans une démocratie.

Tu dois citer ses deux missions principales et donner au moins un moyen concret de contrôle du Gouvernement.

8 Déjouer les confusions ★★★

Corrige chaque phrase en remplaçant les informations inexactes.

1. Le Gouvernement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.
2. Le président de la République examine les amendements avec les députés et les sénateurs.
3. Une proposition de loi est obligatoirement déposée par un ministre.

ÉVALUATION

Réponds avec des phrases complètes et utilise le vocabulaire institutionnel exact.

Barème : 20 points

1. Nomme les deux chambres qui composent le Parlement français. / 2
2. Explique la différence entre un député et un sénateur. / 4
3. Définis le mot « amendement ». / 3
4. Distingue projet de loi et proposition de loi. / 3
5. Cite deux moyens par lesquels le Parlement contrôle le Gouvernement. / 4
6. Rédige une phrase expliquant le rôle de l'Assemblée nationale en cas de désaccord durable avec le Sénat sur un texte de loi. / 4

Quiz de révision

1. De quelles institutions le Parlement français est-il composé ?

- A)** Du Gouvernement et du président de la République **B)** De l'Assemblée nationale et du Sénat
C) Des tribunaux et des ministères **D)** Des régions et des départements

2. Quel est le rôle principal du Parlement ?

- A)** Rendre les jugements **B)** Diriger les communes **C)** Voter les lois et contrôler le Gouvernement
D) Commander les forces armées

3. Qui siège à l'Assemblée nationale ?

- A)** Les sénateurs **B)** Les députés **C)** Les ministres **D)** Les juges

4. Comment les sénateurs sont-ils élus ?

- A)** Au suffrage indirect **B)** Par tirage au sort **C)** Par le président de la République
D) Par les députés uniquement

5. Qu'est-ce qu'un amendement ?

- A)** Une décision de justice **B)** Une modification proposée sur un texte de loi **C)** Une élection municipale
D) Un discours du président de la République

6. Un texte déposé par le Gouvernement s'appelle :

- A)** Une proposition de loi **B)** Une motion de censure **C)** Un projet de loi **D)** Un règlement intérieur

7. Quelle expression désigne la circulation d'un texte entre l'Assemblée nationale et le Sénat ?

- A)** La navette parlementaire **B)** La séparation des pouvoirs **C)** Le suffrage universel **D)** La promulgation

8. Quel exemple montre un contrôle du Gouvernement par le Parlement ?

- A)** Un ministre prépare un projet de loi **B)** Des députés interrogent un ministre
C) Un juge rend une décision **D)** Le président promulgue une loi

9. Quel acte intervient après l'adoption définitive d'une loi ?

- A)** La promulgation **B)** L'amendement **C)** L'élection des députés **D)** La commission d'enquête

Guide pour les parents

Faites reformuler les notions à voix haute, puis demandez une réponse courte et précise plutôt qu'une récitation entière.

- Demandez-lui de distinguer Parlement, Gouvernement et président de la République avec ses propres mots, puis corrigez seulement les confusions importantes.
- Proposez une situation simple, comme un député qui interroge un ministre, et demandez quelle mission du Parlement elle illustre et pourquoi.

Temps conseillé : ~15 min.

Questions fréquentes

Q. Le Parlement et le Gouvernement, est-ce la même chose ?

R. Non. Le Gouvernement conduit la politique de la Nation et prépare notamment des projets de loi. Le Parlement vote les lois et contrôle l'action du Gouvernement.

Q. Pourquoi existe-t-il deux assemblées ?

R. Elles permettent un examen plus approfondi des textes et représentent différemment la population : les députés représentent la Nation, les sénateurs les collectivités territoriales.

Q. Qui peut proposer une loi ?

R. Le Gouvernement peut déposer un projet de loi. Les députés et les sénateurs peuvent déposer une proposition de loi.

Q. Faut-il connaître toute la procédure législative pour le brevet ?

R. Tu dois surtout savoir expliquer les grandes étapes : initiative du texte, examen et amendements, vote par les assemblées, adoption puis promulgation.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Repérer les institutions

1. Elle participe au vote des lois et contrôle le Gouvernement ; elle est composée de députés. *Les députés siègent à l'Assemblée nationale.*
2. Il participe au vote des lois et représente les collectivités territoriales ; il est composé de sénateurs. *Les sénateurs sont élus au suffrage indirect.*
3. Il conduit la politique de la Nation et peut déposer des projets de loi. *Il ne fait pas partie du Parlement.*

Exercice 2 : Maîtriser le vocabulaire

1. amendement. *Un amendement peut ajouter, supprimer ou réécrire une partie du texte.*
2. projet de loi. *Une proposition de loi vient d'un parlementaire.*
3. promulgation. *La promulgation intervient après l'adoption définitive du texte.*

Exercice 3 : Vérifier tes repères

1. Vrai. *Ce sont les deux chambres du Parlement.*
2. Faux. Les sénateurs sont élus au suffrage indirect par un collège de grands électeurs. *Les députés, eux, sont élus directement par les citoyens.*
3. Vrai. *Il peut notamment poser des questions aux ministres et créer des commissions d'enquête.*

Exercice 4 : Remettre la loi dans l'ordre

1. Dépôt d'un texte ; vote et examen par les assemblées ; promulgation ; publication de la loi. *Le texte doit être adopté avant d'être promulgué et publié.*
2. Initiative d'un projet ou d'une proposition de loi ; débat parlementaire ; amendement ; adoption définitive. *Les amendements sont discutés pendant l'examen parlementaire.*

Exercice 5 : Comprendre une situation politique

1. Cette situation illustre le contrôle de l'action du Gouvernement par l'Assemblée nationale. En posant des questions au ministre, les députés demandent des explications sur une décision gouvernementale. *La réponse doit nommer le contrôle et s'appuyer sur l'action décrite.*
2. Cette situation illustre la participation du Sénat au vote de la loi. Les sénateurs examinent le texte et proposent un amendement visant à supprimer un article. *Supprimer une partie d'un texte est une forme d'amendement.*

Exercice 6 : Choisir la réponse précise

1. B. Le Gouvernement. *Un parlementaire dépose une proposition de loi, pas un projet de loi.*
2. C. Établir des faits sur un sujet précis. *Elle participe au contrôle de l'action publique.*

Exercice 7 : Rédiger comme au brevet

1. Le Parlement est indispensable dans une démocratie car il représente les citoyens et les collectivités territoriales par l'intermédiaire des députés et des sénateurs. Il vote les lois après les avoir examinées et modifiées si nécessaire. Il contrôle aussi l'action du Gouvernement, par exemple grâce aux questions posées aux ministres, aux commissions d'enquête ou au vote du budget. *Une réponse complète distingue voter la loi et contrôler le Gouvernement.*

Exercice 8 : Déjouer les confusions

1. Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. *Le Gouvernement appartient au pouvoir exécutif.*
2. Les députés et les sénateurs examinent les textes et peuvent discuter des amendements. *Les amendements relèvent du travail parlementaire.*
3. Une proposition de loi est déposée par un ou plusieurs parlementaires. *Un texte déposé par le Gouvernement est un projet de loi.*

Corrigé de l'évaluation

1. Le Parlement français est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. / 2
2. Un député siège à l'Assemblée nationale et est élu directement par les citoyens. Un sénateur siège au Sénat, est élu au suffrage indirect et représente les collectivités territoriales. / 4
3. Un amendement est une modification proposée sur un texte de loi en cours d'examen. / 3

4. Un projet de loi est déposé par le Gouvernement. Une proposition de loi est déposée par un ou plusieurs parlementaires. / 3
5. Le Parlement peut poser des questions aux ministres, créer des commissions d'enquête et voter le budget de l'État. Deux moyens exacts sont attendus. / 4
6. Lorsque les conditions constitutionnelles d'un désaccord durable sont réunies, l'Assemblée nationale peut avoir le dernier mot dans l'adoption d'un texte de loi. / 4

Réponses du quiz

1. **B) De l'Assemblée nationale et du Sénat.** *Le Parlement comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.*
2. **C) Voter les lois et contrôler le Gouvernement.** *Le Parlement exerce le pouvoir législatif et un contrôle sur le Gouvernement.*
3. **B) Les députés.** *Les députés sont les membres de l'Assemblée nationale.*
4. **A) Au suffrage indirect.** *Les sénateurs sont élus par un collège de grands électeurs.*
5. **B) Une modification proposée sur un texte de loi.** *Un amendement sert à modifier un texte en discussion.*
6. **C) Un projet de loi.** *Le Gouvernement dépose des projets de loi ; les parlementaires déposent des propositions de loi.*
7. **A) La navette parlementaire.** *La navette parlementaire permet aux deux chambres d'examiner successivement un texte.*
8. **B) Des députés interrogent un ministre.** *Les questions aux ministres permettent aux parlementaires de demander des comptes au Gouvernement.*
9. **A) La promulgation.** *Le président de la République promulgue la loi avant sa publication.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « republique-citoyennete » en 3^e** · [emc-3eme/republique-citoyennete/](https://exercices-3eme.fr/republique-citoyennete/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)